



ASSOCIATION RÉGIONALE DE TAEKWONDO (W.T.F.) DE LA CAPITALE NATIONALE

OU DE QUÉBEC 03

Avis de convocation – Assemblée générale annuelle 2013

À tous les directeurs techniques et membres des dojangs de la région de la Capitale Nationale
Prenez note, par la présente, que l'Assemblée générale annuelle de l'Association Régionale de
Taekwondo de la Capitale Nationale aura lieu
Lundi 12 août, 19 h,
à l'École St-François (Club taekwondo de Sainte-Foy), 1000 rue du Joli-Bois, Québec.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2012
6. Élection du président d'assemblée
7. Élection du secrétaire d'assemblée
8. Rapport du président
9. Rapport de la trésorière
 - a) Présentation des états financiers
 - b) Questions sur les états financiers
10. Élection aux postes du conseil d'administration
11. Varia
12. Clôture de l'assemblée

Rappelons que les délégués officiels des dojangs doivent être désignés lors de cette assemblée. Seuls ces délégués pourront exercer un droit de vote à l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise de Taekwondo (FQT) (Règlement 2, article 28). Le lieu, la date et l'heure de cette assemblée seront connus ultérieurement.

Important : Il n'y a qu'un vote par personne, par dojang (i.e. qu'un directeur technique de plusieurs dojangs n'a droit qu'à un seul vote pour un de ses dojangs). D'autres délégués devront être désignés pour ses autres dojangs.

Pour de plus informations, nous pouvez rejoindre André Marquis au 418-261-6052 ou Élise Paradis au 418-524-2733.

Élise Paradis
secrétaire
secretaire@artcn.ca
